

# Biogaz des Marches de Bretagne

Méthanisation de territoire à Maen Roch (35)



# Un projet de méthanisation initié par le territoire

**Projet initié par la Communauté de communes en 2015**

**Dynamisme économique** (pérennisation des activités agricoles, création d'emplois) et **production d'énergie renouvelable**

**Un projet à visée agricole**

Fédère 14 exploitations agricoles et 21 agriculteurs, qui apportent 90 % du gisement

**Dimensionnement du projet**

- Puissance : 120 Nm<sup>3</sup>/h
- Gisement : 22 000 tonnes dont 14 000 tonnes d'effluents
- PC et ICPE déposés (enregistrement), début des travaux à l'automne 2021



# Un projet qui s'est entouré de partenaires au cours du développement

---

**Initiative** : la communauté de communes initie et porte le projet

- Recrutement d'une chargée de projet
- La SemBreizh (SEM de la Région Bretagne) et le bureau Solagro appuient en AMO, AILE en soutien

**Avec l'avancement du développement** :

- Les agriculteurs choisissent de ne pas exploiter et gérer directement le site
- La communauté de communes souhaite s'appuyer sur des compétences complémentaires

**Renforcement du projet** avec la SEML Energ'iv (émanation du Syndicat d'énergie d'Ile-et-Vilaine) et BreizhEnergie (fonds de la Région Bretagne) puis avec :

- Ter'Green : plateforme de co-développement et co-investissement dans la méthanisation
- Energie Partagée : capacité d'épargne des habitants et citoyens

Le projet bénéficie également d'une aide de l'Ademe.



# La répartition des rôles en exploitation

---

**A partir d'une vision commune, anticiper la répartition des rôles, travailler les modes de décision et la répartition de la valeur**

Le **fonctionnement retenu** donne une robustesse d'exploitation et une place choisie par les agriculteurs :

- Présidence agricole
- Direction générale par Ter'Green
- Un exploitant industriel sera retenu
- Les agriculteurs s'organisent entre eux de manière autonome et nomment des représentants
- Le CODIR rassemble les différents membres et des majorités simple et qualifiée
- La Communauté de Communes et le SMICTOM sont présents au capital et au CODIR

Les **statuts et le pacte** formalisent ce partenariat ; la Charte Energie Partagée y est annexée.

# Les facteurs de réussite

---

## **Réussite technique :**

- Identifier les choix et les besoins du projet
- S'appuyer sur des partenaires compétents et avec du retour d'expérience
- Les partenaires apportent au projet : comme actionnaires et comme prestataires

## **Réussite partenariale :**

- Forte implication et moyens mis en œuvre par les collectivités locales
- Définir un projet à l'image du territoire qui le porte
- Créer les conditions de la confiance, laisser de la place à chacun et répartir clairement les rôles

**Les projets de méthanisation sont complexes et nécessitent d'être bien entourés.**

**Les acteurs du territoire (public / citoyens) peuvent faciliter les partenariats.**

**Les projets de biogaz peuvent constituer des projets par et pour le territoire. Ils répondent à des enjeux économiques et environnementaux, et pourront constituer des solutions locales de gestion des biodéchets.**